



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Dispositif adulte-relais Médiation de proximité en soirée et en week-end

Objectifs

Le renforcement de la présence des adultes dans les quartiers prioritaires le soir, le week-end et durant les vacances scolaires, en particulier au mois d'août, vise à créer du lien social à des moments où les services publics sont fermés.

Les actions mises en œuvre induisent des changements d'organisation par l'élargissement des horaires d'accès aux espaces dédiés. Elles concernent prioritairement les jeunes en risque de rupture ou de marginalisation, les phénomènes de repli et de radicalisation. Elles participent également au développement de la citoyenneté et à la réaffirmation des valeurs de la République, et donc au rapprochement de la population des institutions qui sont à son service.

Missions

Pour la mise en œuvre du travail de médiation de proximité en soirée et en week-end, les missions des adultes-relais peuvent être les suivantes :

- 1) Déterminer les actions cibles
 - Repérer le maillage spatial et temporel des activités déjà existantes
 - Evaluer les moyens nouveaux à mettre en œuvre
 - Mettre en place une démarche « d'aller vers » les publics cibles les plus éloignés des institutions.
 - Repérer les jeunes qui errent sur l'espace public en soirée

- 2) Informer sensibiliser
 - Informer et sensibiliser la population ;
 - Développer l'attractivité d'activités proposées pour les publics cibles en répondant à leurs besoins : recueillir les attentes et les examiner, proposer des activités auxquelles le public n'aurait pas pensé, en s'appuyant sur les conseils citoyens ou de quartier ou sur les associations au-delà d'une activité occupationnelle
 - Susciter des envies et des opportunités d'initiatives en soirées et week-end hors les murs
 - Retisser le lien social en valorisant la parole des habitants dans une démarche d'écoute et de dialogue
 - Développer des solutions déjà reconnues positivement comme les « médiations nomades » de 20h à minuit en pied d'immeuble

- 3) Suivi des actions

- Veiller à la régularité et à la sécurité des activités en raison de l'élargissement des horaires notamment dans l'accompagnement du public jeune dans un cadre peu formel.
- Assurer une information continue des habitants comme condition de la réussite des actions proposées (plannings etc.)

Employeurs potentiels

- Les employeurs doivent :
 - Être bien implanté dans le quartier d'activité de l'adulte-relais
 - Bien connaître les publics cibles
 - Être en capacité d'encadrer l'adulte-relais et lui fournir les conditions matérielles nécessaires à son travail
 - Être capables d'assurer les conditions d'un accompagnement des jeunes mineurs dans la sécurité et d'apporter une attention particulière à l'implication des filles dans les actions proposées
- Les associations, les régies de quartier bénéficiant d'une bonne connaissance du terrain en raison de leur implantation sont des employeurs potentiels.

Conditions favorables

Pour accomplir ses missions, sa légitimité et son professionnalisme, l'adulte-relais doit être reconnu par les acteurs locaux et les habitants du quartier. Son recrutement doit donc être accompagné d'une information de ces acteurs sur la démarche mise en place afin de faciliter sa mission et conforter sa légitimité.

Les actions auxquelles il est associé mobilisent des acteurs auprès desquels il doit être reconnu : les services techniques des collectivités, le tissu associatif, sportif et culturel local, les services de police, les opérateurs publics (Caf, par exemple), les bailleurs sociaux et les habitants, les conseils citoyens.

Dans le cadre de ses missions, l'adulte-relais en contact direct avec les habitants doit être en capacité de connaître les références sociales et culturelles des différents groupes d'habitants, de se faire comprendre d'eux, de faciliter leur expression

Pour que l'adulte-relais exerce sa mission dans de bonnes conditions, il faut notamment prévoir :

- l'élaboration d'une fiche de poste,
- l'identification d'un supérieur hiérarchique ou d'un référent, en capacité d'exercer une réelle supervision
- la formalisation des partenariats avec les acteurs et institutions impliqués,
- la mise en place de moyens adéquats : lieu de travail (bureau) pour recevoir des collectifs d'habitants ou associations, accès à des salles de réunion,
- la définition d'un parcours de formation lié à la thématique et à la fonction d'adulte-relais (formation de médiation sociale), notamment avec l'appui du plan de professionnalisation régional.

Indicateurs de suivi

Les indicateurs suivants peuvent être retenus pour assurer le suivi des missions des adultes-relais. Ils doivent dans ce cadre être intégrés aux conventions des adultes-relais.

- Nombre et typologie des habitants (familles, enfants, jeunes) rencontrés chaque mois
- Nombre de réunions ou de rencontres d'habitants (familles, enfants, jeunes) organisées (fréquence, durée...)
- Nombre de participants à ces réunions
- Nombre d'événements organisés dans le quartier (durée, coût, public...)
- Typologie des différentes actions mises en place